

24 août 1994

FRANCAIS SEULEMENT

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT

Commission permanente du développement

des secteurs de services: Promotion

de secteurs de services compétitifs

dans les pays en développement

Deuxieme session

Geneve, 18 juillet 1994

Point 5 de l'ordre du jour

LE SECTEUR DES SERVICES AU BENIN

*Présenté par Monsieur Agbadome Silete
Chef du Groupe de Travail Inter-institutionnel
sur les services au Benin */*

**/* La communication ci-jointe est reproduite telle quelle, dans la langue originale.

TD/B/CN.4/Misc. 9

GE.94-53546

INTRODUCTION

La République du Bénin procède depuis 1992, avec le concours de la CNUCED, à l'évaluation de son secteur des services dans le cadre du Programme d'Assistance Technique Coordonnée aux Pays Africains sur les Services (PACAS).

L'étude nationale des services au Bénin a été menée par un Groupe de Travail Inter-institutionnel qui s'est attelé tant bien que mal à recenser toutes les données susceptibles de présenter une esquisse de la physionomie réelle des différents services diagnostiqués ainsi que leur implication dans la vie économique nationale. J'aimerais partager avec vous les principaux résultats de ce travail qui ont été dans un premier temps discutés lors du séminaire régional sur les services en Afrique, organisé par la CNUCED du 2 au 5 mai 1994 à Nairobi.

A l'occasion de notre participation aux travaux de la 2^{ème} Session de la Commission Permanente sur les services, je voudrais présenter les points saillants ainsi que les réflexions que ce travail nous a inspirées.

Comme vous le savez, le Bénin est un pays essentiellement agricole et sans grandes ressources du sous-sol. Mais, sa position de corridor sur la mer en fait un pays de transit et de réexportation à destination des pays du Sahel comme le Niger, le Burkina Faso, le Mali, mais également le Nigéria. Le rôle important que peut jouer le secteur tertiaire et partant les services dans la création de richesses apparaît de cet fait. Mais l'engagement de ces activités dans la politique économique globale de la nation paraît malaisée, faute d'une connaissance complète des secteurs ainsi que de la dynamique à leur insuffler pour une imbrication plus heureuse dans le processus de production.

Une plus forte implication du tertiaire en général et de certains services en particulier dans la définition d'une politique économique plus rationnelle de l'Etat s'avère donc indispensable.

Aussi, j'espère que le travail que certains de nos pays ont entrepris avec la CNUCED (bien entendu à la suite de l'Asie et de l'Amérique Latine), leur permettra de disposer de l'outil nécessaire à l'élaboration de politique plus cohérente dans le domaine.

Je voudrais maintenant présenter brièvement les traits caractéristiques de quelques secteurs de services au Bénin.

Les services constituent un secteur essentiellement hétérogène comprenant des activités disparates et sont animés aussi bien par les opérateurs privés que par l'Etat. Ils peuvent, à l'occasion de leur prestation, donner lieu au paiement d'un prix (services marchands) ou être rendus à titre gratuit ou quasi

gratuit, c'est-à-dire à des prix sans rapport avec le coût de production (services non marchands).

CARACTERISTIQUES

L'étude nationale sur les services s'est intéressée surtout aux services marchands. Mais on ne peut perdre de vue que les services tels la santé, l'éducation ont des impacts certains sur l'ensemble de l'activité économique et que la contraction des investissements dans ces secteurs va entraîner une diminution des performances des autres.

Les services constituent l'une des branches les plus dynamiques et expansives de l'économie béninoise, non seulement du point de vue de leur contribution au PIB, mais également de celui de l'emploi procuré. En effet, ils occupent la seconde place en matière d'occupation de la population active derrière la branche de la production végétale.

Sur la période allant de 1982 à 1991, les services ont contribué chaque année pour environ 28% à la formation du PIB. En valeur, ils sont passés de 116 254 millions de FCFA en 1982 à 133 042 millions de FCFA en 1991, soit une progression de 14,4% en 10 ans à prix constants. Par contre à prix courants, cette progression a été de 47,3% ce qui traduit un niveau élevé d'inflation dans la branche.

L'évolution de la contribution des services à la formation du PIB est décrite dans les tableaux N° 1 et N° 2 de même que le taux de croissance de quelques grands services (tableau N° 3) qu'il serait intéressant d'examiner brièvement.

Tableau N° 1 : Contribution des services y compris le commerce à la formation du PIB.

(en milliard FCFA)

Année	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
PIB	423,2	404,8	436,9	469,8	479,9	472,7	488,9	474,9	490,1	513,4
Ser & Com	191,4	191,9	198,4	210,1	219,5	220,7	218,3	207	211,9	214,8
en %	45,2	47,4	45,4	44,7	45,7	47	44,6	42,3	43,2	41,8

Source: INSAE

Tableau N° 2 : Contribution de quelques services à la formation du PIB.

Année	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Tr.Com.	8,5	7,9	8	8,1	7,5	7,2	6,8	6,2	6,2	6,2
S Mds	10,8	10,9	10,2	9,6	9,7	10,2	10	10,7	10,6	10,5
S N Mds	8,2	12,4	12	10,5	11	11,8	10,6	10,7	10,2	9,2
TOTAL	27,5	31,2	30,2	18,2	28,2	29,2	27,4	26,8	27	25,9

Sources: INSAE

Tr. Com : Transports et Communication
S. Mds : Services marchands
S. N. Mds : Services non marchands.

Tableau n° 3 Taux de croissance du PIB par secteur

Année	1983				1987		1989		1991
Sect.	-		8		-				8,6
Sect. Sec	-			-			-		2,5
Sect.	-				-		-		2,5
dont Commerce	14,13	2,7	15,5	8	1,4	1,5	9,1	4,8	2,3
Transp & Communicat°	10,6	8,1	9,7	3,4	3	2,2	12,2	3,5	4,5
Sces marchands	3,3	0,3	9,8	4,8	6,1	1,7	3,5	1,9	4,3
Sces non marchands	45,6	4,1	5,6	7,1	5,1	6,6	2,5	1,5	5,3
PIB	4,3	7,9	7,5	2,5	0,9	3,4	2,8	3,2	4,7

Source : Comptes Economiques 1982-1988 (Mai 1991)
Comptes Economiques 1988-1991 (Janvier 1993)

Ainsi, le secteur tertiaire reste dominant dans la constitution du PIB (56,4 et 46,7% en 1982 et 1991) et les services contribuent pour environ 28% chaque année à la formation du PIB.

Dans le domaine de l'emploi, bien que les statistiques disponibles soient approximatives, le secteur tertiaire et en l'occurrence les services restent le plus important pourvoyeur

d'emplois en dehors du secteur agricole. Qu'il s'agisse d'emplois salariés ou non, d'emplois dans le secteur informel ou structuré, les activités de services se situent au second rang après le secteur agricole. Il en est de même pour l'emploi des femmes.

1 - LE TRANSPORT

Il contribue fortement à l'essor des autres secteurs en ce sens qu'il sert de relais aux échanges intérieurs et extérieurs des biens. En terme de production, la sous-branche transports terrestres est de loin la plus importante avec une valeur nominale estimée à 40 milliards de FCFA en 1991, contre seulement 12,3 milliards pour l'ensemble des autres sous-branches. Il contribue pour 11 % à la formation du PIB.

En terme de flux avec l'extérieur, le transport maritime se situe au 1er rang en ce sens qu'il occupe, à travers le Port de Cotonou :

- 80 à 90% des marchandises importées officiellement,
- 90 à 95% des marchandises exportées officiellement du Bénin.

1.1 - La réglementation

Une conjonction de textes nationaux et sous-régionaux forme l'ossature juridique des services de transports. Ainsi, on note notamment au niveau des institutions communautaires de la sous-région ouest-africaine, une kyrielle de résolutions et de décisions censées assurer la mise en oeuvre de la politique communautaire en matière de transport. Il s'agit notamment :

- du protocole d'accord du 5-7-59 créant l'OCBN et organisant le transport ferroviaire entre le Bénin et le Niger,
- du décret n° 79-109 du 15-05-79,
- de l'arrêté ministérielle n° 21 du 28-05-90 portant sur les différentes catégories de services de transport routier,
- de l'article 43 du Traité CEDEAO qui établit un réseau routier communautaire, ainsi que les conventions A/P2/5/82 portant réglementation des transports routiers entre les pays membres et A/P4/5/82 instituant la déclaration TRIE (Transport Routier Inter-Etat) pour le transit intercommunautaire de marchandises,
- la décision A/DEC/2/5/81 (CEDEAO) ou la résolution 17/78/CE (CEAO) du 27-10-78 sur l'harmonisation des législations routières, sur la simplification des formalités douanières, la création d'une compagnie multinationale de navigation et l'institution d'un Conseil des Chargeurs.

- la création en 1976 d'une conférence maritime par les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre en vue d'une coopération entre marines marchandes nationales et le développement coordonné des services portuaires,

Si on peut noter l'institution de réunions périodiques au niveau des conseils nationaux des chargeurs, la compagnie multinationale maritime n'a jamais vu le jour. Un projet du genre a pu néanmoins se réaliser dans le domaine du transport aérien avec la création, sous l'égide de l'Union Africaine et Malgache (UAM) de la Compagnie Air Afrique en 1961.

1.2 - Les acteurs

Ils sont aussi bien privés que publics. Mais, ils sont plutôt privés dans les transports routiers sur un réseau évalué à 50,39 milliards de FCFA en 1993 avec une offre de service très importante mais de modeste qualité du fait de la vétusté du parc, d'une application approximative de la réglementation routière et de la prédominance de l'informel dans le métier.

Le transport ferroviaire est tenu par un acteur principal bi-étatique (OCBN) qui offre un service marchandises de 600.000 t/an et un trafic voyageur en régression sur 438 km entre Cotonou et Parakou.

Le transport lagunaire ou fluvial est insignifiant avec une valeur productive de 100 millions de FCFA à partir de petites embarcations mues essentiellement par la force humaine.

En dehors des opérateurs économiques du Bénin, du Niger, du Burkina Faso, du Mali et autres qui importent ou exportent par le port de Cotonou, le transport maritime béninois est animé par un certain nombre d'organismes dont les principaux sont :

Organismes Publics :

- le Port Autonome de Cotonou : Autorité portuaire chargée de la gestion des installations,
- la SOBEMAP : Qui exerce depuis 1969 le monopole des activités de marchandises et d'acconage,
- les services de douane, de police, de santé etc...,
- Conseil National des Chargeurs du Bénin.

Organismes Privés :

Les consignataires, transitaires, transporteurs, les sociétés de surveillance.

1.3 - L'Offre et la demande de service dans le domaine des transports

Le Port de Cotonou apparaît comme un port à vocation

régionale qui, 24h/24 et pour une capacité de 2.000.000 de tonnes, offre largement ses installations aux pays de l'hinterland. Entre 1965 et 1977, son trafic aura connu une croissance annuelle de 16 % dans l'ensemble et 25 % pour le Niger.

Malgré la concurrence des ports voisins, le port de Cotonou présente de nombreux atouts qui justifient les sollicitations des pays enclavés comme le Niger, le Burkina, le Mali et récemment la République Centrafricaine. En outre, il est en passe de devenir le port de transbordement vers l'Afrique Centrale si les pourparlers actuels entre le PAC¹ et le Groupe Ap Moller se concrétisaient. Sur 1.917.120 tonnes de trafic enregistrés en 1992, plus de 30 % étaient constitué de marchandises en transit, soit 13 % pour le Niger et 9 % pour les autres destinations.

En outre, l'importance du port de Cotonou se dégage de sa participation à la perception des droits de porte (environ 85% des recettes douanières).

Avec un taux moyen de 11 % de contribution à la constitution du PIB (1987 - 1991), les activités de transport fournissent environ 20% de l'emploi officiel. Si une évaluation du genre paraît difficile dans le secteur informel, il est notable de remarquer que la quasi totalité du transport routier est aux mains de ce type d'organisation de la production.

Le secteur des transports présente d'importants intérêts pour le développement économique du Bénin qu'il convient d'appréhender de façon plus précise à travers un diagnostic plus profond, une analyse de l'interaction avec le reste des activités économiques et une appréciation systématique des différents acteurs, mais aussi des moyens susceptibles de rendre ce secteur plus performant.

2 - LES TELECOMMUNICATIONS ET L'INFORMATIQUE

2.1 - Les télécommunications

Les télécommunications sont apparues au Bénin en 1890 mais n'ont connu un certain développement qu'à partir de 1962 avec l'automatisation de la ville de Cotonou.

2.1.1 - Cadre institutionnel

Les télécommunications sont sous le monopole de l'Etat qui les fait gérer par l'O.P.T., organisme public à caractère commercial et industriel doté de la personnalité juridique et

¹ PAC : Port Autonome de Cotonou

d'une autonomie financière conformément aux dispositions du décret N° 85-156 du 25.04.89 portant approbation de ses statuts.

Par contre, le Bénin participe dans le cadre de sa coopération avec des pays étrangers :

- à la vie de l'Union Africaine des Postes et Télécommunications (UAPT) qui a été créée en 1961 sous l'égide de l'OCAM,
- au programme INTELCOM de la CEDEAO en vue de l'établissement de liaisons hertziennes entre les pays membres.

2.1.2 - Les services de télécommunications dans l'économie nationale

les services offerts

Les services de télécommunications qui représentent, en terme de production, environ 89 % du chiffre d'affaires de l'O.P.T., comportent :

- les équipements de commutation portant sur 34 centraux téléphoniques équipés de technologie analogique, pour une capacité totale d'environ 25.000 lignes,
- les réseaux locaux dotés des points de sous-répartition,
- le réseau de transmission à grande distance reliant les grandes villes du Bénin et certains pays de la sous-région par faisceaux hertziens analogiques,
- une station terrienne de type standard A fonctionnant sur l'artère principal du Satellite INTELSAT VA F 10,
- un module de télécommunications rurales.
- un réseau de transmission de données (BENINPAC) relié au TRANSPAC français,
- les communications radio-maritimes pour lesquelles le renouvellement des équipements est programmé.

L'évaluation de la production

Bien que les chiffres disponibles ne concernent que le secteur public, ils présentent la physionomie du potentiel économique que représente pour l'OPT les activités des télécommunications.

Pour 1992 par exemple, les prestations de cette branche ont dégagé plus de 90% du chiffre d'affaires de l'OPT soit plus de 7 milliards de FCFA.

Il n'est pas aisé d'évaluer en terme monétaire la participation des télécommunications à la création de richesse des autres agents économiques. Mais il est loisible de comprendre que la fiabilité du réseau des télécommunications, sa capacité à permettre la mise en contact dans des délais courts et au

moindre coût des correspondants tant au Bénin qu'à l'étranger, à favoriser l'accès à l'information ou sa transmission dans des délais opportuns, etc, participent au dynamisme des entreprises et partant à leur essor économique. Ces performances, les télécommunications du Bénin sont en voie de les réaliser.

En dehors de l'OPT acteur principal du secteur, il est prévu une certaine ouverture du secteur aux privés essentiellement pour la réalisation de travaux d'installation de terminaux. Les conditions d'agrément sont définies par le décret 88-25 du 2.06.88 et ses textes d'application.

2.2 - L'informatique

Le Bénin a été mis en contact de l'application informatique dès 1967 à partir d'une tabulatrice.

Le matériel utilisé s'est modernisé dans le temps surtout à partir de la création en 1977 de l'Office Béninois d'Informatique. La faillite quelques années plus tard de cet organisme public de même que la modernisation du système informatique ont concouru à la prédominance sur le marché d'un secteur privé.

2.2.1 - Les activités informatiques

Les applications informatiques sont en pleine extension du fait du recours des opérateurs économiques à ce mode de traitement des dossiers.

Les centres d'application sont détenus pour une grande part par des structures privées où une demi-douzaine de sociétés se partagent le marché de fourniture de matériels (micro) relayées par des structures plus petites en ce qui concerne la distribution de consommables.

La maintenance des matériels informatiques de même que la conception de logiciels sont très peu développées. Un marché potentiel existe pour ce genre d'activité.

La formation en informatique se fait aussi bien à l'Université que dans des écoles privées.

Elles concernent notamment :

- la formation qui représente environ 45 % de ces dernières,
- la conception de logiciels (5%), domaine où la concurrence extérieure reste forte avec un niveau important de services importés,
- la vente de matériels informatiques (15%), exercée surtout par des PME,
- le traitement de textes et autres applications informatiques, une branche en pleine expansion (30%) du fait du

recours quasi automatique de nombre d'opérateurs économiques à cette forme de présentation des documents ou du traitement comptable. Cette activité reste dominée par l'informel,

- la maintenance, très peu développée (5%) et qui se confine aux tâches d'entretien.

2.2.2 - L'informatique appliquée aux télécommunications

Cette application participe à la mutation que connaît le réseau des télécommunications au Bénin et où les équipements électro-mécaniques cèdent le pas à des équipements numériques à technologie informatique. Le programme de transfert de données (vidéotex) qui vient d'être lancé par l'OPT en est un exemple.

En outre, une bonne gestion du réseau a nécessité l'informatisation d'un certain nombre de services comme le traitement des abonnés, la comptabilité téléphonique, la gestion financière, la gestion des projets et de la maintenance du réseau.

L'informatique reste un secteur sous-exploité compte tenu des possibilités d'application auxquelles elle peut donner lieu au niveau de la plupart des branches d'activité. Elle peut ouvrir de grandes perspectives d'emplois pour le Bénin.

Par ailleurs, une réglementation du secteur s'avère nécessaire afin de canaliser son utilisation et prévenir les travers auxquels peut donner lieu l'application informatique dans certains domaines.

3 - LES SERVICES FINANCIERS

Leur évolution récente est caractérisée par une période d'effondrement total du système (1988-1989) et cette autre période de renaissance des banques par des groupes privés.

3.1 - Réglementation

Le système bancaire est régi par la loi 90.018 du 27.07.90 qui prévoit les conditions d'installation et d'exercice du métier, détermine les relations entre les institutions bancaires et les autorités monétaires (UMOA, BCEAO) d'une part, l'Etat de l'autre.

La loi de 1990, tout en abrogeant certaines dispositions des textes antérieurs, a renforcé les mécanismes de sécurité du monde des affaires et les avoirs des déposants en restreignant le libre exercice, en interdisant certaines opérations (article 33), en faisant contrôler d'autres par le Conseil National de Crédit.

De même cette loi, bien qu'étant une réglementation intérieure, découle en toute logique de la réglementation

régionale de l'Union monétaire en matière de banque et de crédit. A cela s'ajoutent les dispositions de la CEDEAO et de la CEAO sur la libre circulation des capitaux et les assurances. Ainsi, les principes évoqués dans les articles 39 du Traité CEDEAO et 8 du Traité CEAO participent aussi au cadre juridique de ces services.

Pour l'UMOA, étant donné son statut d'autorité monétaire, ses compétences couvrent :

- la définition de l'unité monétaire
- l'harmonisation des législations monétaires et bancaires
- la réglementation de la circulation des signes monétaires
- le fonctionnement de la BCEAO et de la BOAD et surtout
- la définition d'une politique monétaire commune de la zone plus prudente pour compter du 1er octobre 1991 mais également avec la récente mutation de l'UMOA en Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

3.2 - Les services Financiers actuels au Bénin

Ils sont constitués de :

- 5 banques commerciales privées dont la première (la Financial Bank) s'est établie en novembre 1988 et le tout dernier (le Crédit Lyonnais-Bénin) a ouvert en janvier 1993,

- et d'établissements financiers dont les plus importants sont les CRCAM et les CLCAM, la CNE et le CCP, le FAGACE² et dans une certaine mesure les tontines qui font office de "banques ambulantes" en collectant de l'épargne et en distribuant du crédit dans le secteur informel.

le secteur bancaire

Malgré l'assainissement du secteur bancaire suite à la liquidation des anciennes banques nationales pour lesquelles le Syndic BCB-BBD-CNCA a procédé à fin décembre 1993 à des compensations de créances de 6978,58 millions de FCFA, il est à noter une réticence de la part des nouvelles banques à s'impliquer résolument dans le financement de l'économie nationale.

En effet, nous avons évalué entre septembre 1990 et juin 1993 à 7,7 et 21,25 % le ratio crédits octroyés sur les dépôts reçus par les banques privées alors que ces dépôts sont passés dans la même période de 34.705 à 110.391 millions de FCFA connaissant ainsi un taux d'accroissement de 218%.

Alors que les crédits à long terme sont pratiquement inexistant, ceux à court terme sont passés de 2.361 à 19.000

² CRCAM : Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel
 CLCAM : Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel
 CNE : Caisse Nationale d'Epargne
 CCP : Centre de Chèques Postaux
 FAGACE : Fonds d'Aide et de Garantie pour la Coopération Economique

millions de FCFA sans pour autant insuffler un certain dynamisme à l'économie, ces crédits étant constitués essentiellement d'engagements de signatures (crédits documentaires, caution en douane, engagements de change) et de quelques crédits de campagne.

les établissements financiers

La restructuration des CRCAM et des CLCAM a surtout favorisé l'accroissement des dépôts auprès de ces institutions que nous avons évalués à 3,341 milliards de FCFA en septembre 1992. L'évolution des crédits octroyés paraît également intéressante, de même que le nombre d'épargnants ayant accès à ces crédits.

La Caisse Nationale d'Epargne et le Centre de Chèques Postaux du fait de leur gestion par l'administration postale, servent les nombreux fonctionnaires que sont les enseignants, les agents de santé et du développement rural dispersés sur le territoire national. Cette capacité de quadrillage du territoire justifie son importance auprès de cette catégorie de clients.

Les tontines connaissent également du succès auprès de toutes les couches socio-professionnelles du fait de leur fonctionnalité et de leur souplesse. Elles constituent des relais d'une épargne de plus de 10 milliards par an que se distribuent les adhérents pour de petits projets de production ou de consommation (acquisition de biens d'équipement, de terrain, acquisition ou développement d'un fond de commerce dans le secteur informel etc..).

Le système financier du Bénin présente d'énormes insuffisances qu'il s'agisse des banques, des établissements financiers ou des tontines. Les besoins de financement de l'économie sont réels et multi-sectoriels mais l'apport du système bancaire se trouve limité par :

- la gestion communautaire des politiques monétaires nationales au sein de l'Union,
- la faiblesse des domaines couverts par les nouvelles banques ainsi que des produits qu'elles offrent,
- les insuffisances dans l'élaboration de dossiers de financement,
- les insuffisances de gestion au niveau des CRCAM et des CLCAM,
- le manque de réglementation qui en ajoute à la précarité des tontines.

Compte tenu de la croissance rapide que connaissent les banques primaires, il est évident que la confiance dans le système bancaire est revenue au sein de la population. L'épargne collectée a besoin d'être injectée dans la production nationale. On note à cet égard l'existence d'une masse de liquidités (150 milliards) que les banques primaires placent à un taux supérieur à 17 %, taux autorisé par la BCEAO. De nouveaux produits comme les banques de développement ou d'investissement, des fonds de

promotion économique ou d'aide à l'agriculture sont nécessaires pour la relance économique.

Un nouveau défi auquel doivent faire face les pays de la zone est la dévaluation du FCFA intervenue en janvier 1994. Cette décision pourrait contribuer à promouvoir les exportations de ces pays si les prix intérieurs sont contenus dans une certaine fourchette. Or ceci ne paraît pas évident pour des pays déficitaires sur le plan des échanges extérieurs comme le Bénin. Il est à craindre par conséquent un ralentissement aussi bien de l'épargne que de la consommation du fait de l'amenuisement du pouvoir d'achat.

4 - LE TOURISME

Il reste un secteur très peu exploité mais présentant d'importantes capacités qu'il conviendrait de canaliser.

4.1 - La réglementation

Elle est multiforme et puise ses données dans plusieurs textes qui soit sont spécifiques à la matière, soit justifient l'application de décisions de portée générale à toute activité économique.

Parmi les textes spécifiques, il y a lieu de citer ceux déterminant les compétences en matière touristique et ceux organisant l'activité :

- le décret 85-500 du 29.11.85 sur l'installation et les conditions d'exercice des agences et bureaux de voyage,

- le décret 87-76 du 07.04.87 sur l'exploitation des restaurants et assimilés,

- l'arrêté 084/MCAT/DGM/DTH du 08.07.85 sur les conditions de construction et d'exploitation des établissements touristiques et hôteliers.

4.2 - Les acteurs

Ils sont publics et représentent l'autorité de tutelle à des degrés divers dans l'administration et la coordination de la gestion de l'industrie touristique au Bénin (la Direction du Tourisme et de l'Hôtellerie, les Agences Régionales pour le Développement du Tourisme dans les Départements - ARDET -, le Conseil National du Tourisme etc..).

Ils sont surtout privés et constituent les animateurs de cette activité. Ils gèrent des infrastructures appartenant à l'Etat (Sheraton, PLM) ou leur appartenant en fonds propre. Certains se sont regroupés en association des opérateurs privés touristiques (ANAPRITOB) ou en association des tours opérateurs et agences de voyage (ATOV).

Il y a à noter également des actions de coopération avec des pays ou des organismes étrangers dans le domaine de l'aménagement touristique, de la participation à des manifestations touristiques, de l'exploitation d'installations touristiques.

4.3 - L'offre et la demande touristique

L'offre s'analyse en capacité d'hébergement (environ 3.500 lits), en existence et variétés de curiosités touristiques et de sites. Si les curiosités (dont le Vaudou représente la pierre angulaire) et les sites d'intérêts touristiques existent l'accès à certains d'entre eux dans les régions septentrionales notamment est quelque peu difficile.

La demande touristique au Bénin se raffermi à en juger l'évolution des arrivées (37,5% d'accroissement entre 1990 et 1991) et concerne aussi bien le tourisme d'affaires que d'agrément et de congrès.

L'apport du tourisme à l'économie nationale

Il participe à la création d'emplois et au redressement de la balance des paiements de base à travers son apport en devises. La valeur ajoutée des sous-secteurs hôtellerie et restauration a été évaluée à 2.605,4 millions en 1991.

En outre, vu la diversité des activités qui peuvent intéresser le tourisme, celui-ci peut fortement influencer la création de petites et moyennes entreprises. Mais le développement du secteur du tourisme béninois reste limité par le peu d'idéal dans la présentation du produit, le faible niveau de qualification des professionnels, l'inadéquation des infrastructures, le faible taux de pénétration du pays par l'aménagement touristique.

L'important potentiel touristique que recèle le Bénin mérite d'être canalisé. Un label touristique pour le Bénin peut être offert. Ceci nécessite qu'une politique adéquate de développement touristique soit définie et qu'une évaluation complète du potentiel soit menée en vue de son intégration heureuse à d'autres secteurs productifs de l'économie nationale.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Les pouvoirs politiques dans notre pays se doivent de saisir l'importance du commerce des services dans les échanges mondiaux, du fait du potentiel considérable qu'il offre en raison du développement des nouvelles technologies facilitant le commerce international.

Cette importance a été soulignée dans l'Acte Final de l'Uruguay Round qui a vu certains de nos pays faire des

propositions de concession sur les services en vue de leur participation à l'OMC. Elle est reconnue également dans le cadre de la coopération ACP-UE où les prochaines négociations en vue du renouvellement partiel de Lomé IV statueront sur les dispositions spécifiques. A cet égard, il a même été préconisé aux ACP de procéder à une évaluation de leurs atouts dans le domaine des services pour une meilleure appréciation de leur compétitivité au niveau international.

Au vu de ce qui précède, il s'avère donc nécessaire qu'une politique plus concrète dans le domaine des services s'insère dans celle plus globale intégrant les autres secteurs de production.

Je voudrais, pour finir, reprendre ici quelques unes des recommandations que nous avons avancées dans notre étude.

L'identification des entraves au développement des services ainsi que la détermination des axes de développement s'imposent dans une reconversion totale des mentalités tant des agents de l'Etat que de tout autre acteur économique.

L'élévation du niveau de qualification des différents prestataires de services (transport, tourisme, cabinets d'études et d'expertise...) à travers des séminaires, recyclages, etc. paraît être une tâche urgente.

Réglementation

Il faut faire un réel bilan du cadre législatif et de son application dans chaque secteur afin de procéder à des redressements nécessaires aussi bien sur le plan national que régional.

Une fiscalité plus légère et une simplification dans la création et l'installation des entreprises (Code des investissements) pourrait contribuer à sortir beaucoup d'acteurs de l'informel et partant à l'amélioration de la compétitivité des entreprises nationales.

Commerce

Au côté des actions des associations de consommateurs contre la vie chère et les pratiques déloyales (qualité des produits, prix, etc.), l'Etat doit instaurer une certaine discipline dans la fixation des prix intérieurs, à travers un contrôle sélectif et une fiscalité différenciée (TVA) en fonction de la nature, des objectifs visés pour chaque secteur, afin de favoriser davantage cette compétitivité intérieure.

L'assistance aux entreprises devra être systématisée au niveau tant des structures publiques (Direction du Commerce Extérieur, Centre Béninois du Commerce Extérieur), que des organismes privés (Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin, Conseil National des Exportateurs du Bénin, Centre de Promotion pour l'Emploi et la Petite et moyenne Entreprise, Centre de

promotion et d'Assistance en Gestion, Groupements corporatifs, ONG...) à travers la fourniture régulière d'informations sur l'état des marchés, les avantages commerciaux des accords, les techniques de production, l'évolution technologique, etc...

Transport

L'amélioration de la compétitivité de la chaîne de transport est liée aussi à la facilitation des opérations portuaires, à l'amélioration du réseau routier et à l'éradication des faux frais et tracasseries policières dans l'enceinte portuaire et le long des parcours des marchandises vers les destinations finales.

Tourisme

La reconquête la mémoire historique liée à l'ancien nom Dahomey par une action marketing ponctuée par la définition d'un label Bénin pour le produit touristique, la réalisation de reportages, de films, de dépliants autour des thèmes spécifiques et leur diffusion dans des pays cibles ainsi qu'à l'occasion de manifestations culturelles et touristiques s'impose.

Il en sera de même pour l'implication des représentations touristiques à l'étranger et l'implication missions diplomatiques et consulaires du Bénin aux fins de supports d'informations touristiques (films, cassettes vidéo, dépliants, posters, objets d'arts ...).

Sur le plan interne, la formation et le recyclage de différentes catégories d'agents qui "traitent" les touristes (gérants, guides, hôtesses, agents de voyage, police, douane, gendarmerie, habitants de certains sites) doit se réaliser en fonction de la nature des relations que chaque agent peut avoir avec le touriste.

Il est nécessaire de définir clairement l'engagement du secteur privé dans le programme national de développement touristique.

Télécommunications

L'OPT doit procéder à une réelle enquête de consommation (étude) avant de dimensionner ses réseaux locaux.

Services Financiers

La sur-liquidité actuelle du marché monétaire béninois (150 milliards de dépôts oisifs) doit inciter les banquiers (banques commerciales) à sortir de leur confinement (banques "caissières") pour des engagements plus hardis dans tous les

secteurs de l'économie³.

Je vous remercie.

³ Cf. en annexe, Article "La transformation de l'épargne en question, E.G. AHOUNOU, La Nation des 14 mai et 30 juin 1994.